



Commandement de payé aux fin de saisie vente

Par **eric1811972**, le **10/02/2015** à **10:35**

Bonjour,

un huissier m'as déposé un acte qui me dit qu' 'il agit pour une société avec un acte de commandement de payé de 2005. Le commandement est-il encore valable ??

je complète le message :

Agissant en vertu: d'un jugement dument exécutoire rendu contradictoirement et en premier ressort par le tribunal d'instance de Joigny, le 09/02/2005 signé en date du 22/05/2005

Vous signifie et vous remet copie d'un acte établie à evry le 08/12/2014 pour carrefour banque et à zug le 05/12/2011 pour intrum justitia contenant cession de créance au profit de la partie requerante par car carrefour banque

Est-ce toujours d'actualité???

Par **moisse**, le **10/02/2015** à **11:54**

Bonjour,

Oui.

Le dossier est antérieur à la modification des délais de prescription en 2008.